

Préconisations en termes de valorisation et de partage de la CSTI

**proposées par Isabelle Le pape
Elève conservateur territorial des bibliothèques
(ENSSIB/INET)
en stage au ministère de la Culture et de la Communication**

mai-juin 2014

Préconisations en termes de valorisation et de partage de la CSTI

Les multiples acteurs, au niveau national et territorial ont une action très significative de diffusion et de partage de la CSTI par des moyens très diversifiés (expositions, manifestations temporaires, animations, visites, conférences, ateliers, numérisation de collections...). Néanmoins, la mobilisation et la coordination de l'action de ces multiples acteurs est encore insuffisante. Les propositions présentées ici permettent d'impulser des réflexions et d'imaginer une plus grande efficacité de l'ensemble des acteurs sur le territoire en matière de CSTI. Après une étude concernant les différents acteurs de la CSTI et leurs modalités d'intervention dans ce domaine, certaines préconisations semblent, en effet, nécessaires afin d'optimiser les coopérations, d'améliorer la structuration de l'action des multiples intervenants et de mieux communiquer entre partenaires comme auprès du grand public.

Des enjeux d'éducation.

De nombreux rapports¹ soulignent l'importance de rendre l'éducation aux sciences et les carrières scientifiques attractives pour les jeunes. Pour favoriser l'appropriation par le jeune public des questions relatives aux sciences, il est fondamental de les placer dans une démarche de pratique active. Pour atteindre cet objectif, il est pertinent d'apporter un soutien structurel permettant aux nombreuses associations de jeunesse et d'éducation populaire, qui s'impliquent dans des projets éducatifs et pédagogiques structurés, d'assurer leurs missions, car elles représentent un des acteurs de la CSTI en France. De plus, dans le cadre de la réforme de l'éducation et la mise en place de projets éducatifs territoriaux (PEDT), les sciences ont toute leur place.

Favoriser les échanges.

Afin d'encourager les citoyens à s'engager dans la science par l'éducation formelle et informelle, il convient de favoriser les interactions entre les établissements d'enseignement, les laboratoires de recherche, les entreprises et l'industrie et les lieux de transmission de la culture. Non seulement il est nécessaire de promouvoir la diffusion des activités scientifiques et l'accessibilité ou l'utilisation des résultats de la recherche publique, notamment dans les centres scientifiques et lieux de recherche, mais il est également nécessaire d'intégrer la société dans le domaine de la science et de l'innovation.

Optimiser la gouvernance de la CSTI.

Pour améliorer la couverture du maillage territorial et diversifier les terrains d'actions afin de toucher les zones rurales comme les quartiers enclavés, il est nécessaire d'articuler la politique nationale aux politiques régionales. C'est notamment en développant la gouvernance pour la promotion de la CSTI que seront rendues plus cohérentes les multiples initiatives éparpillées sur le territoire.

Les instances de gouvernance de la CSTI consistent actuellement en un **Conseil national de la CSTI** et un **Comité opérationnel**. En outre, à travers **les pôles territoriaux de référence de la CSTI**, des réseaux d'acteurs se constituent en structures. Les pôles territoriaux ont pour missions de permettre un changement d'échelle de la CSTI au niveau local, à travers le partage de bonnes pratiques et la recherche de mutualisations de ressources et de moyens. Or le maillage de l'ensemble du territoire est encore insuffisant et le dialogue entre les acteurs de la CSTI et les instances nationales doit être amélioré. En animant un réseau local ou régional, en proposant des actions collectives, en coopérant avec les instances nationales de la CSTI (Universcience, Conseil national et Comité opérationnel), chaque pôle territorial a pour

1Jean-François Cervel, Patrice Bresson, Béatrice Cormier, Roger-François Gauthier, Myriem Mazodier, *La diffusion de la culture scientifique : bilan et perspectives*, rapport n°2012-014 de l'Inspection générale de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche, janvier 2012.

Marie-Christine Blandin et Ivan Renar, *La culture scientifique et technique pour tous : une priorité nationale, rapport d'information fait au nom de la Commission des Affaires culturelles pour la Mission d'information chargée d'étudier la diffusion de la culture scientifique*. Annexe du procès verbal de la séance du Sénat du 10 juillet 2003.

Emmanuel Hamelin, *Développement et diffusion de la culture scientifique et technique*, rapport établi à la demande du Premier Ministre auprès du Ministre de l'Éducation Nationale, du Ministre de la Culture et de la Communication, de la Ministre déléguée à la Recherche et aux Nouvelles technologies, novembre 2003.

Risset, J-C., « *Art-Science-Technologie* », Rapport de Mission pour le Ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie, Paris, 1988.

rôle de faire circuler l'information. Ces pôles territoriaux sont proposés par le Préfet de région, après consultation du président du Conseil régional. Les DRRT (Délégués à la recherche et à la technologie)² sont associés au processus ainsi que le Recteur et le DRAC (Délégué régional à l'action culturelle). Chaque pôle territorial de référence est désigné pour une période de 3 ans. Il y a 21 pôles territoriaux de référence sur un total de 26 régions, ce qui est donc insuffisant.

Le rôle des régions doit encore être réaffirmé dans la coordination des stratégies territoriales en matière de partage du savoir scientifique et dans le soutien aux acteurs institutionnels et associations qui participent à la mise en œuvre de ces stratégies. 3,6 millions d'euros ont été transférés en gestion d'Universcience aux conseils régionaux en faveur des initiatives du développement et de la diffusion de la CSTI. Le rôle d'Universcience est encore à préciser. En tant que pôle national de référence en cours de mise en place, l'établissement doit encore développer cette fonction en lien avec l'ensemble des institutions et associations qui œuvrent en matière de culture scientifique, technique et industrielle. Aussi, Universciences, par-delà son rôle de diffuseur, doit veiller à construire les outils permettant d'orienter les usagers.

Se pose également la question des relais possibles en Drac. Dans le cas des établissements de lecture publique, ce sont les conseillers livre et lecture des Drac qui les suivent, particulièrement pour ce qui concerne l'investissement. En effet, les bibliothèques sont des structures municipales ou intercommunales, sans oublier les bibliothèques départementales de prêt qui sont de la compétence des conseils généraux. Si la politique d'éducation artistique et culturelle est relayée par les conseillers EAC au sein des Drac, les conseillers en ethnologie (5 en France) prennent en charge certains domaines relevant de la CSTI, mais il n'existe pas de conseillers CSTI en Drac. Il convient donc de renforcer les instances de dialogue et de concertation, véritables outils de structuration de la politique partenariale autour de la CSTI.

Elargir la médiation.

Les actions de médiation de la CSTI sont nombreuses et variées (ateliers, démonstrations, visites guidées, concours, rencontres, débats, conférences, expérimentations, projections...) et s'adressent aux différents publics (visiteur individuel, jeune visiteur, groupe scolaire et périscolaire, groupes d'enfants, enseignants et animateurs, public avec handicap...). Si de nombreux outils de médiation existent (bus des sciences, mallettes pédagogiques, laboratoires, outils numériques, tablettes, imprimantes 3D, ordinateurs, bornes de visionnage, ouvrages, objets, documents tactiles, maquettes 3D...), certains établissements doivent encore développer le matériel pédagogique nécessaire au partage et à l'expérimentation de la CSTI. En outre, des actions de médiation en direction des publics empêchés (champ social, champ du handicap visuel, moteur ou mental, public éloigné, seniors...) sont à élaborer et à proposer, à l'instar des actions de médiation culturelle dans de nombreux réseaux de lecture publique.

Actions de communication et diffusion.

Les acteurs de la CSTI sont très nombreux et actifs. Or il n'est pas toujours aisé d'être informé des possibilités offertes par ces multiples actions de médiation de la CSTI. Il faut désormais avoir un impact plus large. En termes de communication et de diffusion, un portail d'accès grand public pour la culture scientifique, technique et industrielle apparaît nécessaire afin de comporter des liens avec les sites des différents acteurs du réseau. Ce portail permettrait l'échange d'informations et inciterait à mobiliser l'ensemble des partenaires sur les sujets scientifiques, techniques et industriels. En effet, si certains établissements diffusent de l'information scientifique et ont développé des dispositifs de communication satisfaisants, il est nécessaire de communiquer auprès des professionnels intéressés par la CSTI, ainsi qu'au grand public tant scolaire qu'adulte. Enfin, la mise en place de plate-formes territoriales et la constitution de réseaux thématiques pourraient rejoindre ceux déjà existants (CCSTI, AMCSTI).

Au sein d'Universcience, le **programme ESTIM gouvernance** accompagne la mise en place d'une organisation des acteurs de la CSTI en un réseau structuré afin d'en accroître la visibilité. Le **programme ESTIM numérique** consiste en une plate-forme destinée aux professionnels de la CSTI offrant l'accès à une base de ressources mutualisées. Enfin, le **programme École de la médiation** vise à structurer et développer la formation des médiateurs et animateurs des structures de culture scientifique.

² Les Délégations régionales à la recherche et à la technologie (DRRT) sont des administrations de mission chargées de l'action déconcentrée de l'État, relevant du MESR, dans les domaines de la recherche, de la technologie et de l'innovation, de la diffusion de la culture scientifique et technique.

Le développement des collections en Sciences et Techniques au sein du réseau de lecture publique.

C'est notamment avec le soutien du CNL (Centre national du livre) que peuvent être menées des actions en faveur de la littérature scientifique et technique, des éditions de vulgarisation ou des ouvrages pratiques. Depuis 2004, le groupe « **Sciences pour tous** » réunit au sein du **Syndicat national de l'édition**, une trentaine d'éditeurs généralistes ou spécialisés en se donnant pour mission de faire découvrir et de faire aimer les sciences en mettant en valeur les livres qui répondent aux questions de chacun, quel que soit son âge ou sa formation. Le site sciencespourtous.org est une source importante de documentation bibliographique et un outil privilégié pour aider et soutenir les professionnels du livre (bibliothécaires, libraires, enseignants...) dans leurs choix d'ouvrages. 3000 titres et plus de 30 éditeurs de livres pour adultes et pour la jeunesse sont présentés et classés par thèmes. Les Rencontres « Sciences pour tous » ont lieu chaque année au Salon du livre de Paris. Le concours « Lignes de science » et « Sciences en toutes lettres » en partenariat avec les rectorats de Bordeaux, de Rouen, de Créteil et Dijon est destiné aux classes de seconde et quatrième, afin de favoriser l'accès au livre et de développer le goût de la culture scientifique. De telles initiatives en faveur du livre scientifique sont à généraliser en associant les bibliothèques, les CCSTI, les universités et les musées scientifiques.

Le rôle du numérique dans la diffusion de la CSTI.

De nombreux établissements disposent de **collections et de fonds numérisés** (le CNUM au sein du Cnam, BnF...). Au centre de documentation du Musée des arts et métiers, la base documentaire signale ainsi des ressources en ligne (dossiers numériques sur les objets, vidéos, 980 ressources numériques). Des établissements de lecture publique proposent des ressources numériques concernant la CSTI (BPI, BnF, bibliothèque de Dijon, bibliothèque de Besançon, de Reims, de Saint-Etienne, de Rouen, du Havre...). La BMVR de Nice propose des conférences scientifiques archivées disponibles en ligne sur son site Internet. Il s'agit désormais de développer l'accessibilité de ces ressources numériques (expositions virtuelles, ressources pédagogiques téléchargeables, vidéos, films, interviews, captations, rushes, playlists, jeux vidéo, œuvres interactives, objets 3D...) et de mieux les signaler in situ comme en ligne (pages web, réseaux sociaux, flyer web, newsletters...).

Les **blogs et réseaux sociaux** traitant des sciences (c@fé des sciences, Citizen Brain, En quête de sciences, Sciences et démocratie, Les STS en action, Making science public, Parlez-vous chimie ? Prisme de tête, Science blogging, Sciences en bulles, Vulgaris...) pourraient apparaître en lien dans le portail de la CSTI, permettant de vulgariser la science, d'échanger entre spécialistes ou amateurs, de suivre l'actualité en ligne et de mettre au cœur du débat public les enjeux de la CSTI. En s'appuyant sur la diversité des forums et réseaux sociaux (Futura-sciences, Knowtex.com, L'infusoir, Hypothèses.org, La recherche.fr, Minatec.com, La biologie amusante, Science amusante, Forum de physique-chimie, biologie, Wikidébrouillard...), on favorise les nouvelles pratiques communicationnelles et le débat public autour de la médiation scientifique et technique, tout en restant connecté aux pratiques sociales.

Former les acteurs de la CSTI.

Se pose enfin la question de la **formation des professionnels** à même de diffuser et de partager la CSTI. Les formations au volet des activités de médiation, d'information et de vulgarisation sont encore trop peu développées (Cnam, INP, Cnft, universités...). En étendant aux étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement des formations axées sur le partage de la CSTI au sein des écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE), on permettrait une meilleure connaissance des possibilités de diffusion de la CSTI. En outre, un stage du futur enseignant pourrait être proposé au sein d'une structure de CSTI. Quant aux professionnels des établissements patrimoniaux ou culturels, ils devraient être sensibilisés aux enjeux de la médiation de la CSTI. Si l'INP propose des formations en lien avec la CSTI, l'ENSSIB (École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques) pourrait proposer une sensibilisation aux questions de médiation de la CSTI ou de valorisation des collections en Sciences et Techniques au sein des établissements de lecture publique. Enfin, il convient d'impliquer les chercheurs dans des actions de médiation et de partage de la culture scientifique, technique et industrielle.